



Chère cliente, cher client,

Ce jeudi 14 mars au soir, l'INAMI a communiqué le détail des **deux mesures importantes en faveur des infirmiers à domicile** pendant la crise du COVID-19.

Vous trouverez notre résumé de ces mesures [ici](#).

Lors de la commission informatique de ce jeudi 14 mai au matin, à laquelle nous avons participé, les mutuelles se sont engagées à être prêtes à traiter :

- La mesure n°1 (augmentation des honoraires pour tous les patients) pour début juin
- La mesure n°2 (uniquement pour les patients COVID-19) pour le 15 juin.

Pour vous éviter des refus, nous souhaitons faire des tests complets avec les mutuelles. Or comme vous le savez, il faut 10 jours pour que toutes les mutuelles répondent à l'envoi d'une facturation.

Par conséquent, nous traiterons votre dossier de facturation des prestations de mai 2020 comme les prestations de mars/avril 2020.

Dès que les tests avec les mutuelles seront concluants, **nous reviendrons vers vous avec les instructions détaillées** concernant ces deux mesures.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les dernières informations sur
[notre page COVID-19](#)

Bien à vous,

Votre secrétariat infirmier Soft33

Soft33 SA, Rue du Travail 11, Nivelles, Brabant wallon 1400, Belgique, +32 (0) 67 88 27 33

[Se désabonner](#) [Gérer les préférences](#)